

Département des Bouches-du-Rhône
 Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
 de
 LA FARE LES OLIVIERS
 13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2025_90 - OBJET : Marché de travaux pour la réhabilitation du parvis de l'Ecole Paul Doumer - Avenant n°1

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

RAPPELLE que par décision du maire n°2025-29 du 2 avril 2025 la SAS BERNIER TP a été retenu dans le cadre du marché de travaux pour la réhabilitation du parvis de l'Ecole Paul Doumer pour un montant de 403 037,80 €HT.

Des modifications dans les prestations de la SAS BERNIER TP ont été apportées en plus et moins-values telles que :

	Plus-value	€HT
Travaux de voiries :		
1.1 Couche de stabilisé – élargissement	28m ² X 15.50€ HT = + 434.00 €HT	7 174,00
1.3 Enrobé – élargissement	15m ² X 60€ HT = + 900.00 €HT	
1.4 Pavé pierre naturelle calcaire franchissable	16ml X 160.00€ HT = +2 240,00 €HT	
1.5 Pavé pierre naturelle calcaire trottoir élargissement	1 X 3 600€ HT = 3 600,00 €HT	
Travaux d'évacuation EP :		
3.1 Fouilles en tranchées (unitaire/commune)	8ml X 48€ HT = + 384.00 €HT	2 399,00
3.2 Canalisations EP - DN 300	8ml X 40€ HT = + 320.00 €HT	
3.3 Regards EP – Regards de branchement 60cm	1 X 600€ HT = + 600.00 €HT	
3.4 Regards EP – Tampon à remplir	1 X 145€ HT = + 145.00 €HT	
3.5 Regards EP – Raccordement sur réseaux EP et regard EP existants	1 X 250€ HT = + 250.00 €HT	
3.7 Grille EP 600x600mm	1 X 700€ HT = + 700.00 €HT	
Réseaux secs et éclairage :		
4.1 Fourniture et pose d'un candélabre supplémentaire	1 X 1 630€ HT = + 1 630.00 €HT	2 280,00
5 Modification réseau télécom, suppression chambre, manchonnage des réseaux	1 X 650€ HT = + 650.00 €HT	
Serrurerie :		
6.1 Déplacement grille et portail accès maternelle	1 X 720€ HT = + 720.00 €HT	720,00
Divers :		
7.1 Dépose et évacuation poteau électrique béton	1 X 960€ HT = + 960.00 €HT	13 527,00
7.2 Dépose et évacuation poteau électrique bois	1 X 250€ HT = + 250.00 €HT	
7.3 Chemisage Ø250mm poteau existant y compris étaie provisoire	1 X 3 450€ HT = + 3 450.00 €HT	
7.4 Dépose cuve existante et évacuation, démolition de la chambre béton et remblais compacté	1 X 2 550€ HT = + 2 550.00 €HT	

7.5 Reprise intégrale de la chambre de comptage AEP et mise à la côte	1 X 872€ HT = + 872.00 €HT	
7.7 Fourniture et pose par collage de borne de défense en béton couleur blanc sablé (50*50*50cm)	11 X 495€ HT = + 5 445.00 €HT	
Total plus-value		26 100,00

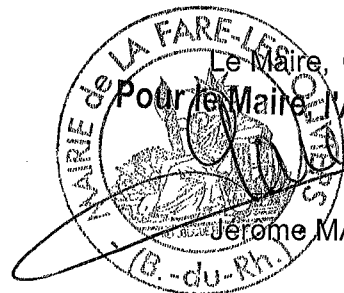
Moins-value	€HT
Poste DPGF 4.2.5 – Béton peluché teinté -Suppression de 31m ²	2 089,40
Poste DPGF 4.3.1 – T2 Basse pierre - Suppression de 130ml	11 700,00
Poste DPGF 4.3.1 – T2 Basse béton – Suppression de 53 ml	2 650,00
Poste DPGF 6.2.4 - Caniveau à grille – Suppression de 6ml	1 320,00
Total moins-value	17 759,40

Ces modifications engendrent une plus-value de 2,07% par rapport au montant du marché.

DECIDE, en conséquence, de conclure un avenant n°1 avec la SAS BERNIER TP dont l'incidence financière est la suivante : 8 340,60 €HT soit 10 008,72 €TTC, portant le montant du marché à 411 378,40 €HT soit 493 654,08 €TTC.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cet avenant sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 29 octobre 2025



 Le Maire,
 Pour le Maire, Adjoint Délégué
 Jérôme MARCILIAC